

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

100

100.2018.003

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

MONTS DOMES

Commune de Chanonat - Convention de Gestion du Puy de Jussat (ou Puy de Crousille)

RAPPORT

Depuis 3 ans, nous travaillons avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CENA), l'Office National des Forêts (ONF), la commune de Chanonat, et le LPA de Rochefort Montagne, pour la gestion pastorale du Puy de Jussat (ou Crousille) en site Natura 2000 et en secteur embroussaillé et fragile, en lien avec le troupeau mobile gardienné et le suivi des populations de chauve-souris.

Il était prévu de tester le pâturage sur 3 ans, ce qui a été réalisé de 2015 à 2017, afin de permettre à un agriculteur de prendre le relais dans une meilleure connaissance du site, de ses potentialités pastorales et des attentes écologiques.

Dès 2018, un agriculteur du secteur va faire venir pâturer une partie de son troupeau ovin.

Dans ce cadre, afin de permettre le suivi de cette nouvelle donne pastorale, de continuer d'amener une expertise et de permettre les échanges entre toutes les parties, il est prévu la signature d'une convention de gestion, que vous trouverez ci-après.



Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de gestion du Puy de Jussat (ou Puy de Crousille)

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer la convention de gestion du Puy de Jussat (ou Puy de Crousille).

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018

LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-100-2018-003-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 **SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**
100 **MONTS DOMES**
100.2018.004 Etude d'impact ASL1

RAPPORT

Depuis près de 3 ans, le SM PNRVA accompagne l'ASL du puy de Dôme et du Grand Sol sur la commune de Ceyssat pour la mise en œuvre d'actions de mise en valeur au niveau pastoral et paysager, en lien avec la biodiversité du site.

La définition des zones sur lesquelles agir a permis d'élaborer un programme de travaux comprenant à la fois des interventions d'ouverture dans des zones de noisetières, le défrichage d'une parcelle d'épicéas, l'accès à l'eau, l'installation de clôtures et la reprise de cheminements. Un groupement pastoral (ovins et bovins) devrait rapidement se créer.

Au vu de la situation des parcelles concernées (en site classé, secteur du Grand site de France Puy de Dôme, en Natura 2000) et du fait du défrichage, dans le contexte du **cas par cas**, il est demandé par les services de l'Etat **une étude d'impact globale** regroupant l'ensemble de ces projets et valant demande globale au titre des 2 codes (environnement et forestier).

Un financement a été trouvé pour couvrir les dépenses liées à l'étude d'impact (prestataire extérieur), provenant du Conseil départemental du Puy de Dôme et de la Fondation Chaîne des Puys / Faille de Limagne, qui couvre 100% des dépenses TTC (80% du HT pour le CD63, le reste étant couvert par la Fondation organisme privé).

Cependant, l'ASL étant une Association Syndicale Libre de propriétaires, il se peut qu'elle ne puisse pas recevoir des financements de la Fondation (ses fonds se destinent uniquement à des projets d'intérêt collectifs pour des œuvres ou organisme d'intérêt général comme les collectivités, les associations ou les groupements...).

Aussi, le SM PNRVA se propose de se substituer éventuellement à l'ASL pour l'accompagner dans ce projet et d'être Maître d'Ouvrage de l'étude pour leur compte.

Le montant de l'étude est estimé à 15 000€ TTC.



Il vous est proposé d'autoriser le Président du SM PNRVA :

- à solliciter ces financements auprès des différents financeurs,
- à signer le marché correspondant une fois les financements acquis à 100% du TTC.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-100-2018-004-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer le marché correspondant une fois les financements
acquis à 100 % du TTC.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

100 MONTS DOMES

100.2018.005 Avenant 2018 au PAEC Chaîne des Puys

RAPPORT

En 2015, la candidature du Projet Agro-Environnemental et Climatique « Chaîne des Puys » déposée par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, permettant sa mise en œuvre lors de la campagne 2016. Le territoire retenu pour le PAEC correspond au périmètre du **site Natura 2000 FR 830 1052** sans l'entité de la Narse d'Espinasse, et des **estives collectives** en continuité ou proximité immédiate soit une superficie de **2537.4 ha dont 1 080,4 ha de SAU** (comprenant 886 ha en estives collectives) **soit 41% du PAEC**. Il est identifié **comme une Zone d'Action Prioritaire à enjeu biodiversité et pastoral (estives collectives) en Auvergne**.

Le syndicat mixte du Parc des Volcans a pu accompagner 3 exploitations agricoles et estives collective, dans la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

	Objectif initial	Objectif atteint	Taux de réalisation
Nombre d'exploitations engagées	7	3	43 %
Surface engagée	620 ha	502 ha	81 %
Surface engagée par exploitation	88,57 ha	167,33 ha	189 %
Engagements financiers sur 5 ans	221 131 €	145 882 €	66 %

En 2018, la DRAAF Auvergne a proposé aux porteurs de PAEC de renouveler la possibilité de contractualisation de ces MAEC pour une année. Le PAEC « Chaîne des Puys » prévoyait une option avec contractualisation en 2018 car, sur ce site Natura 2000, les MAEC avaient été prolongées jusqu'en 2017, le syndicat mixte a donc déposé une demande d'avenant. Les objectifs fixés dans ce projet sont les suivants :

	Objectif
Nombre d'exploitations engagées	4
Surface engagée	307 ha
Engagements financiers sur 5 ans	185 897 €

En termes d'animation, il est prévu 8 jours de chargé de mission, soit 1 666,78 €. Le financement des MAEC et l'animation de la contractualisation sont financés à 25% par l'Etat et 75% par le FEADER.



Il vous est proposé d'autoriser le SMPNRVA à s'engager dans l'avenant de ce PAEC et le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-100-2018-005-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

101

MONTS DORE

101.2018.001 RNN Chastreix-Sancy : participation à un programme européen LIFE « adaptation des réserves naturelles aux changements climatiques » en tant que bénéficiaire associé

RAPPORT

Réserves naturelles de France (RNF) a déposé un dossier de candidature à un projet européen LIFE sur l'adaptation des espaces protégés aux changements climatiques, dont les objectifs sont de :

- développer des méthodes, services et outils nécessaires aux gestionnaires de réserves naturelles pour réaliser un diagnostic de vulnérabilité des espèces, des habitats et des usages, dans une approche territoriale, ainsi qu'un plan d'adaptation ;
- créer une communauté d'experts sur le thème de l'adaptation des espaces naturels protégés au changement climatique ;
- rendre accessible les connaissances et savoir-faire sur l'adaptation des espaces naturels face aux effets du changement climatiques ;
- sensibiliser les publics des territoires des espaces naturels protégés aux effets du changement climatique sur la gestion de ces espaces.

L'objectif global à 10 ans est que 80 % des gestionnaires de réserves naturelles aient adopté les modalités de gestion, planification, et adaptations liées aux changements climatiques.

Le projet se déroulera sur 5 ans, de mi 2018 à mi 2023, en quatre grandes phases :

- co-conception des méthodes, services et outils (8 mois),
- expérimentation sur 6 sites pilotes (21 mois)
- consolidation sur 15 sites test (11 mois)
- déploiement et transfert (8 mois).

Le Parc des Volcans, en tant que gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, s'est proposé pour être un site pilote d'expérimentation. Le Parc sera alors partenaire du LIFE en tant que bénéficiaire associé. Cette expérimentation mobilisera :

- le conservateur de la RNN, coordinateur du site pilote, pour un total de 159 jours sur 5 ans,
- le gestionnaire administratif et financier du parc pour un total de 79 jours sur 5 ans,
- un chargé de mission « site expérimentation, spécialement dédié à cette action, à recruter en 2019 pour 18 mois à temps complet,
- quelques moyens techniques (ordinateurs, déplacements...).

Le territoire d'étude envisagé est celui du massif du Sancy, autour du puy de Sancy. Il comprend donc les deux RNN (Chastreix-Sancy et vallée de Chaudefour) et les trois stations de ski. La bonne gouvernance de ce projet est à élaborer.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-101-2018-001-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Les dépenses pour le PNRVA sur les 5 années sont estimées à 120 475 euros, qui se répartissent ainsi :

- salaires : 104 079 euros (conservateur 35139 euros, chargé de mission 53851 euros, personnel administratif 15089 euros),
- frais de déplacement : 7 083 euros, biens équipement : 1 050 euros, frais de structure : 7 813 euros.

Le plan de financement prévu est le suivant :

- contribution LIFE (Union européenne, AFB, Ministère) : 62 %
- contribution RNNCS/PNRVA : 38 %

La contribution du Parc correspond à la valorisation du temps de travail du conservateur de la RNN dédié à ce projet et à celui du personnel administratif et financier. Il est intégralement pris en charge par les dotations d'Etat pour la gestion de la réserve naturelle.

➤➤ Il vous est proposé de participer au programme LIFE « adaptation des réserves naturelles aux changements climatiques » en tant que bénéficiaire associé « site pilote expérimental » et d'autoriser le président à engager cette action, à effectuer toute formalité nécessaire et réglementaire pour sa réalisation et à signer toutes les pièces techniques, juridiques, administratives et financières s'y rapportant, et à procéder à l'encaissement des subventions et participations correspondantes.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer toutes les pièces techniques, juridiques, administratives et financières et à procéder à l'encaissement des subventions et participations correspondantes.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

101

MONTS DORE

101.2018.002

Signalétique de conciliation des usages dans les estives du site Natura 2000 « Monts Dore »

RAPPORT

Le massif des Monts-Dore offre un patrimoine naturel et paysager exceptionnel. C'est une zone privilégiée pour les activités de pleine nature qui tiennent une place majeure dans l'économie locale (randonnées, manifestations sportives, station de skis...). La fréquentation estivale est extrêmement importante : environ 180 000 personnes parcourent les zones sommitales. Par ailleurs, les Monts-Dore sont également une terre agricole historique et dynamique. L'agriculture y joue un rôle multi-fonctionnel (économique, social, touristique, écologique, paysager...).

Chaque année de nombreux conflits d'usage sont rapportés entre activité agricole, pastorale et activités de pleine nature (randonnée notamment). La conciliation des usages est une demande forte de l'ensemble des acteurs sur le site. Le manque de signalétique de sensibilisation visant à assurer la conciliation entre fréquentation et activités agricoles est problématique. La mise en place d'une signalétique adaptée compléterait le dispositif de sensibilisation déjà existant : présence de gardes-nature, informations générales aux offices de tourisme...

Il est proposé de répondre à cette demande locale en travaillant à la conception et la production de panneaux de signalétique visant à concilier les usages fréquentation et gestion pastorale sur le site et à maintenir une activité pastorale.

Cette opération pourrait être prise en charge à 100 % par des crédits spécifiques dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, concernant les projets d'investissement, lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le montant de l'investissement est estimé à 9 500 euros TTC (conception et production des supports de sensibilisation).

➤➤➤ Il vous est proposé de :

- solliciter les financements nécessaires auprès des financeurs potentiels,
- de réaliser, sous réserve d'obtention des financements, les panneaux de signalétique.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITE CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102

CEZALLIER

102.2018.003 Convention d'animation « Maison des tourbières et du Cézallier »

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc des Volcans assure pour le compte du Syndicat mixte de découverte des Tourbières et du Cézallier la gestion des animations pédagogiques à la Maison des Tourbières et sur le site de la Plaine Jacquot (Saint Alyre-ès-Montagne, La Godivelle).

Le Syndicat mixte du Parc fait appel à un vacataire pour la conduite de ces animations. Ces prestations sont assurées depuis plusieurs années par Teddy DAVID gérant de l'entreprise « Terre de Seigle » basée à Saint Alyre-ès-Montagne. Sa proximité géographique, ses compétences et son expérience sur le site lui permettent d'être opérationnel et de répondre aux différentes attentes des publics.

Le Syndicat mixte du Parc met à disposition les moyens matériels et pédagogiques. La promotion, la gestion des réservations et la billetterie sont assurées par le personnel de la Maison de la Réserve des Sagnes de La Godivelle.

La rémunération de l'animateur est basée sur le tarif de 130 € TTC la demi-journée ou 205 € TTC la journée, multipliée par le nombre de vacations réalisées dans la saison.

Le montant des vacations représente sur la saison une enveloppe de 4000 €, supportée par le budget principal du Syndicat mixte du Parc.



Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention d'animation 2018 pour la Maison des Tourbières avec l'animateur Teddy DAVID, gérant de l'entreprise « Terre de Seigle », selon le modèle de convention ci-joint.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer la convention d'animation 2018 pour la Maison des
Tourbières avec l'animateur Teddy DAVID, gérant de l'entreprise « Terre de Seigle », selon le
modèle de convention ci-joint.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

104

MONTS DU CANTAL

104.2018.001

Restauration des chemins et crêtes du Cantal

RAPPORT

Le patrimoine naturel et paysager du massif cantalien est exceptionnel, fragile et reconnu pour sa valeur patrimoniale : site classé, label Grand Site de France, sites Natura 2000 « Massif Cantalien » et « Monts et plomb du Cantal » entre autres, Espace naturel sensible, nombreuses ZNIEFF. Les crêtes du massif cantalien sont aussi un haut lieu de destination touristique. Néanmoins, cette fréquentation génère un certain nombre d'impacts négatifs : dégradation des végétations et des sols, accentuation de l'érosion, altération des paysages, dérangement de la faune, artificialisation, perte de la naturalité du site... **L'enjeu est de préserver la qualité du paysage et du patrimoine naturel des crêtes du massif cantalien.**

Pour répondre à cet enjeu, la gestion de la fréquentation touristique via l'entretien et la restauration de zones érodées sont des actions récurrentes réalisées en lien avec l'animation des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien ». **L'objectif est de canaliser les randonneurs sur un réseau de sentiers de bonne qualité, minimisant les impacts négatifs sur les milieux naturels et le paysage.**

Dans le cadre du partenariat établi entre le Syndicat mixte du Puy Mary et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, la convention cadre (validée en comité syndical du SMPNRVA le 8 décembre 2016) prévoit une collaboration étroite sur le volet « restauration et entretien des sentiers ».

En 2017, la restauration du sentier d'accès au Puy Griou a été réalisée avec succès sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Puy Mary. **Le syndicat mixte du PNRVA a assuré l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du chantier via des crédits d'animation Natura 2000.**

En septembre 2018, dans une configuration de gouvernance similaire, la restauration d'une portion du GR400 sur la face Est du Puy Mary est programmée. La zone érodée étant située dans le site classé « Massif cantalien », et les travaux prévoyant la mise en place d'une main courante permanente, **un passage en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites est prévue en mai ou juin 2018.**

Les éléments techniques et financiers relatifs à ce chantier sont présentés en annexe.

Pour information, d'autres chantiers sont envisagés en 2019-2020 :

- Restauration du GR400 d'accès au Puy de Chavaroche ;
- Restauration du sentier d'accès au Puy de Peyre-Arse ;
- Restauration du sentier d'accès au Col de Cabre (secteur Rombière) et du GR400 au col de Rombière

➤➤➤ **Il vous est demandé d'approuver ce programme opérationnel.**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-104-2018-001-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

12 PAYSAGES ET ESPACES DE VIE
123 ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES
123.2018.001 Plan de paysage participatif

RAPPORT

1. Rappel :

Le **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** souhaite accompagner la mise en œuvre de politiques locales en faveur du paysage et décliner, d'une part les enjeux du **Schéma paysager** élaboré en 2010 et, d'autre part, les grandes orientations de la **Charte 2013>2025** à une échelle locale, à travers la réalisation d'un **Plan de paysage participatif**.

Le Plan de paysage participatif est un **outil opérationnel** au service des acteurs du territoire. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local. Il s'agit donc d'une démarche qui invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies, agriculture, etc.) en mettant le paysage au cœur du projet.

Le Plan de paysage est aussi une **démarche concertée**. Le processus d'élaboration se basera sur une implication forte des élus, habitants et acteurs du territoire et s'appuiera sur une démarche dynamique d'animation confiée à un **prestataire**.

Le périmètre du projet correspond aux sous-ensembles paysagers de la **Vallée de la Rhue et du Val de Sumène** et comprend (en partie) les communes d'Antignac, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Condat, Menet, Montboudif, Riom-ès-Montagnes, Saint-Amandin, Saint-Etienne-de-Chomeil et Trémouille.

2. Consultation :

Doté d'un budget de **40 000 euros TTC** (33 333,33 euros HT), le Syndicat mixte a lancé un **marché public** à procédure adaptée (MAPA) relatif au projet de Plan de paysage le 16 février 2018. Huit prestataires ont candidaté avant le 14 mars 2018, puis le Syndicat mixte a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.

Trois candidats dont les offres étaient susceptibles de répondre au mieux au marché (Atelier Chazelle + Bivouac - Atelier Polis + Fais la Ville - Collectif un pas de côté, Bureau b02, Les Andains) ont été retenus et **auditionnés le 26 mars 2018**.

Lors de ces auditions, et selon les modalités du Règlement de Consultation, **le jury a souhaité négocier avec l'ensemble des candidats auditionnés**. Les prestataires ont eu la possibilité de proposer au Syndicat mixte par retour de mail, jusqu'au vendredi **30 mars 2018**, une méthodologie et un plan de financement modifiés.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-123-2018-001-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Suite à ces négociations, c'est l'offre du prestataire « **Un pas de côté, Bureau b02, Les Andains** », composé d'architectes-urbanistes, de paysagistes et d'agents de développement, **qui a été retenue**.

La proposition du prestataire, d'un montant de **39 984 euros TTC**, respecte les délais imposés par le Parc (étude prévue entre avril et décembre 2018).

3. Proposition méthodologique du prestataire retenu et calendrier proposé :

Pour la **phase 1** dite de diagnostic, le prestataire propose des ballades paysagères, une excursion avec des élus et des techniciens dans un autre territoire porteur d'un Plan de Paysage et enfin, une semaine de résidence dans une des communes concernées par le projet.

Pour la **phase 2** « étude et orientations de qualités paysagères », des ateliers participatifs et des soirées-débats sous forme d'auberges du voyageur sont prévus.

Enfin, pour la **phase 3** « définition du plan d'actions », un « road book » (dossier écrit et illustré sur le thème du voyage) sera élaboré et une soirée de restitution du projet sera organisée dans le but de valoriser le travail effectué avec et par les acteurs du territoire.

Calendrier proposé par le prestataire :

- phase 1/ diagnostic : mai-septembre 2018.
- phase 2/ étude paysagère : octobre-novembre 2018.
- phase 3/ définition du plan d'actions : décembre 2018.
- mise en œuvre des actions : 2019.

4. Nouveau plan de financement

Pour information, le territoire d'étude « Vallée de la Rhue – Val de Sumène » n'est pas compris intégralement dans le périmètre du programme Leader des Volcans d'Auvergne (les communes de Montboudif et de Condat n'étant pas éligibles). Ainsi, 12 611 ha sont éligibles au programme Leader pour une surface totale de 13 731 ha, soit 91,84 % du projet. Le coût total HT éligible à Leader s'élève donc à 30 601,08 €.

DEPENSES			RECETTES		
	HT éligible au programme Leader	Coût total de l'étude TTC	Financier	HT éligible au programme Leader	Financement total TTC
Etude	30 601,08 €	39 984,00 €	Région Auvergne Rhône Alpes	7 653,33 €	10 000,00 €
			DREAL Auvergne Rhône Alpes (37,5%)	11 475,41 €	14 994,00 €
			LEADER	5 352,12 €	
			SMPNRVA	6 120,22 €	9 637,88 €
Total dépenses	30 601,08 €	39 984,00 €	Total recettes	30 601,08 €	39 984,00 €

Enfin, le Syndicat mixte sera amené à engager des dépenses en termes de logistiques (frais repas, frais de déplacements) pour le bon déroulé du projet.

➤➤➤ Il vous est proposé :

- **d'approuver le calendrier et le nouveau plan de financement,**
- **d'autoriser le Président à engager les démarches financières nécessaires au bon déroulé du projet.**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-123-2018-001-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à engager les démarches financières nécessaires au bon déroulé du projet.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

133.2018.002 Animation d'un réseau d'acteurs autour de la fonctionnalité des tourbières du Cézallier et de l'Artense : réalisation d'études

RAPPORT

Lors du bureau du 14/02/2018, vous avez autorisé le Président à signer les marchés avec les attributaires de 10 des 13 lots relatifs la réalisation de nombreuses études sur les tourbières. Le budget global alloué à l'ensemble des 13 études s'élève à environ 185 000 €TTC.

Pour mémoire, ci-dessous la liste de ces différentes études :

- Lot 1 : Etude des diatomées de la tourbière de Pierrefite
- Lot 2 : Contribution au diagnostic fonctionnel hydro-écologique de la tourbière de Pierrefite
- Lot 3 : Etude piscicole et astacicole de la tourbière de Pierrefite
- Lot 4 : Analyse de la qualité d'eau et des sédiments de la tourbière de Pierrefite
- Lot 5 : Analyse des sols du bassin versant de la tourbière de Pierrefite
- Lot 6 : Analyses d'effluents concernant le bassin versant de la tourbière de Pierrefite
- Lot 7 : Diagnostic fonctionnel de la tourbière des Chastelets
- Lot 8 : Etude du bassin versant de la tourbière du Jolan en vue de caractériser les flux de nutriments et d'eau
- Lot 9 : Diagnostic fonctionnel des tourbières du plateau de Chastel sur Murat et étude du contexte hydro-géomorphologique du plateau
- Lot 10 : Diagnostic fonctionnel de la tourbière de Chandroux et étude géomorphologique de son bassin versant
- Lot 11 : Mise en place d'un suivi à moyen et long terme de secteurs types du fond d'exploitation de la carrière de tourbe de Greil-Rascoupet
- Lot 12 : Etude batrachologique de la tourbière de Greil-Rascoupet et du Couderc
- Lot 13 : Analyse des potentialités de restauration de l'ancienne tourbière du Couderc

Les consultations relatives aux lots 5, 6 et 8, faute d'offres reçues, ont été déclarées infructueuses.

Pour les lots 5 et 6, d'un montant estimé inférieur à 2 000 €TTC pour chacun, une simple consultation sur devis est possible.

La consultation concernant le lot 5 sera réalisée en octobre 2018.

Pour le lot 6, 3 devis ont été reçus et le candidat le moins-disant est le laboratoire TEYSSIER (26460 Bordeaux) pour un montant de 1 511,60 €HT soit 1 813,92 €TTC.

Pour le lot 8, d'un budget d'environ 45 000 €TTC, une nouvelle consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été lancée en février 2018. Une seule offre a été reçue. Elle a été effectuée par le groupement conjoint composé d'INSELBERG (mandataire), TERRA MATER, Pierre GOUBET, VETAGROSUP ainsi que le laboratoire LDA 48. Leur proposition s'élève à 44 711,88 €TTC. Elle est conforme au cahier des charges et respecte le budget alloué à cette étude.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-133-2018-002-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018



Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer le marché pour le lot 8 et le devis pour le lot 6.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer le marché pour le lot 8 et le devis pour le lot 6.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

133.2018.003 Avenant 2018 au PAEC Sources de la Dordogne Sancy Artense

RAPPORT

Début 2017 a été validée la candidature du Projet Agro-Environnemental et Climatique « Sources de la Dordogne Sancy Artense » déposée par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, permettant sa mise en œuvre lors de la campagne 2017.

Avec l'appui de ses 4 partenaires principaux, à savoir la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural d'Auvergne et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le syndicat mixte du Parc des Volcans a pu accompagner 65 exploitations agricoles, conduisant à l'engagement de 59 d'entre elles dans la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

	Objectif initial	Objectif atteint	Taux de réalisation
Nombre d'exploitations engagées	80	59	73 %
Surface engagée	3 040 ha	2 812 ha	92 %
Surface engagée par exploitation	38 ha	47,66 ha	125 %
Engagements financiers sur 5 ans	1 975 940 €	1 249 766 €	63 %

En 2018, la DRAAF Auvergne a proposé aux porteurs de PAEC de prolonger la possibilité de contractualisation de ces MAEC pour une année. Avec le désengagement financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, seuls sont désormais éligibles les sites Natura 2000 pour lesquels le financement des MAEC provient de l'Etat et du FEADER.

Afin de permettre à de nouveaux agriculteurs d'engager leurs parcelles situées dans le site Natura 2000 de l'Artense et la Zone de Protection Spéciale des Gorges de la Dordogne, le syndicat mixte doit déposer un projet d'avenant. Les objectifs fixés dans ce projet sont les suivants :

	Objectif
Nombre d'exploitations engagées	7
Surface engagée	150 ha
Engagements financiers sur 5 ans	70 480 €

En termes d'animation, il est prévu 10 jours, soit 1 968,25 €.

Le financement des MAEC et l'animation de la contractualisation sont financés à 25% par l'Etat et 75% par le FEADER.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-133-2018-003-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018



Il vous est proposé d'autoriser le SMPNRVA à s'engager dans la prolongation de ce PAEC et le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

13 **LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**
133 **ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES**
133.2018.004 Convention avec EDF et maîtrise d'ouvrage Parc des Volcans

RAPPORT

La préservation du **lac de la Crégut**, plus grand lac d'origine glaciaire du Massif central, constitue un **enjeu majeur du territoire** du parc des Volcans d'Auvergne. Son **fonctionnement a été artificialisé** depuis qu'il a été intégré dans la chaîne de production hydroélectrique de la Tarentaine dans les années 1970. Le transit d'eaux provenant d'un bassin versant beaucoup plus vaste a conduit à l'enrichissement progressif des eaux du lac. Depuis de nombreuses années, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne échange avec **Electricité de France** et ses partenaires techniques et financiers pour restaurer la qualité de l'eau de ce lac naturel remarquable. De 2013 à 2016, EDF a mis en œuvre un plan de sauvegarde du lac de la Crégut dont les principales actions étaient la réalisation de chasses et la réalisation de curages pour limiter les apports en sédiments depuis les rivières en amont et la mise en place de suivis. Cependant, les résultats ne permettent pas d'envisager une stabilisation voire une amélioration de la situation du lac pour les prochaines années. Le contexte de **renouvellement des concessions hydroélectriques** initié en 2008 et toujours en cours ne permet pas d'envisager les actions et investissements nécessaires pour rendre au lac de la Crégut son bassin versant naturel.

Le **comité de pilotage de sauvegarde du lac de la Crégut du 20 juin 2017** a conduit au projet de mise en œuvre d'une **convention multipartite** qui permettrait de réaliser des expérimentations pour la préservation de la qualité du lac. Cette convention serait construite sur un modèle similaire à celle qui encadre la gestion des grands ouvrages sur la Dordogne : EDF s'engage à mettre en œuvre des actions validées et suivies par un comité scientifique, en contre-partie desquelles l'Agence de l'eau Adour-Garonne diminue le montant des redevances sollicitées. L'Etat est également signataire en tant que propriétaire pour assurer le respect du cahier des charges régissant la concession. EPIDOR anime la convention et les aspects administratifs associés.

Les **actions concrètes** ne sont pas encore définies mais les **thématiques** sur lesquelles elles pourraient porter seraient :

- la gestion sédimentaire au niveau des barrages en rivières et des lacs de transit (Tact, Crégut),
- la qualité de l'eau,
- la continuité piscicole,
- l'évaluation et les suivis,
- la valorisation et la communication.

Le principe de cette convention serait de permettre des expérimentations de gestion notamment sans obligation de poursuite à long terme si leur efficacité n'est pas avérée (contrairement à un plan d'action d'arrêté préfectoral) et permettant des ajustements ponctuels si besoin.

Les signataires de cette convention seraient : EDF, l'Agence de l'eau Adour Garonne, EPIDOR, l'Etat et le syndicat mixte du Parc des Volcans. Elle serait établie pour 3 ans.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-133-2018-004-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Dans le cadre des réflexions autour du contenu de cette convention, **EDF a sollicité le syndicat mixte du Parc des Volcans pour être maître d'ouvrage des actions de valorisation et de communication**. Il leur semble qu'au titre des domaines d'intervention du syndicat mixte et de l'animation du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense, cette maîtrise d'ouvrage donnerait une image plus objective des résultats obtenus suite aux actions. L'implication de nouveaux maîtres d'ouvrage donnerait également une dimension accrue au partenariat formalisé via cette convention. Les sommes engagées par le SMPNRVA seraient financées via la ligne dédiée du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense.

Le contenu précis de cette convention vous sera présenté pour validation dès qu'il aura été défini.



Il vous est proposé de valider le principe de cette convention et d'autoriser le SMPNRVA à être maître d'ouvrage des actions de valorisation/communication au sein de cette convention.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau valide le principe de cette convention mais n'autorisera le SMPNRVA à être maître d'ouvrage des actions de valorisation/communication au sein de cette convention que sous réserve de la définition des actions et de la délimitation de la marge de manœuvre laissée au maître d'ouvrage.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

- 13** **LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**
133 **ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES**
133.2018.005 Actualisation des plans de financement d'études eau et biodiversité

RAPPORT

Lors de délibérations précédentes, le syndicat mixte du Parc des Volcans avait validé la maîtrise d'ouvrage d'études relatives à l'amélioration des connaissances écologiques de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy et sur les lacs naturels du Parc des Volcans. D'autres études étaient également prévues, portant sur le rétablissement de la continuité écologique dans des rivières de l'Artense ainsi que l'inventaire des zones humides. Les prestations correspondantes ont fait l'objet de marchés à procédure adaptée qui permettent de proposer au Bureau un plan de financement actualisé basé sur des montants définitifs.

 *Inventaire des hyménoptères apoidés et formicidés de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy*

Dans le cadre du marché 2018PA07, 1 seul candidat a répondu à l'appel d'offres concernant le lot n°1. C'est donc la Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny qui a été retenue pour un montant final de 11 000 € TTC.

Société	Offre de base (TTC)	Financement	
		Etat (40%)	FEDER Région (60%)
SHNAO	11 000 €	4 400 €	6 600 €

 *Inventaire des insectes collectés aux pièges Malaise dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy*

Dans le cadre du marché 2018PA07, 1 seul candidat a répondu à l'appel d'offres concernant le lot n°2. C'est donc la Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny qui a été retenue pour un montant final de 13 200 € TTC.

Société	Offre de base (TTC)	Financement	
		Etat (40%)	FEDER Région (60%)
SHNAO	13 200 €	5 280 €	7 920 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-133-2018-005-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne



Etat des connaissances sur l'hydrogéologie du lac Chauvet

Dans le cadre du marché 2018PA04, 4 candidats ont répondu à l'appel d'offres concernant le lot n°1. Après analyse des offres, c'est Mme FREMION Monique qui a été retenue pour un montant final de 5 870 € TTC. Le nouveau plan de financement, associé au tableau de classement des offres reçues, est donc le suivant :

Sociétés	Offre de base (TTC)	Critères d'attribution		TOTAL	Classt	Financement	
		Coût prestations	Valeur technique			AEAG (40%)	FEDER Région (60%)
		Note/4	Note/6				
FREMION Monique	5 870,00 €	4,00	6,00	10,00	1	2 348,00 €	3 522,00 €
CESAME Environnement	5 976,00 €	3,93	5,00	8,93	2		
Antea Group	6 870,00 €	3,42	5,50	8,92	3		
CPGF Horizon	7 200,00 €	3,26	5,50	8,76	4		
	5 870,00 €	4					



Etude des flux entrant et sortant du lac du Guéry

Dans le cadre du marché 2018PA04, 1 seul candidat a répondu à l'appel d'offres concernant le lot n°2. C'est donc le bureau d'études ATHOS Environnement qui est retenu pour un montant final de 10 000 € TTC. Le nouveau plan de financement est donc le suivant :

Société	Offre de base (TTC)	Financement	
		AEAG (40%)	FEDER Région (60%)
ATHOS Environnement	9998,82 €	3 999,52 €	5 999,29 €



Suivi de la qualité du lac Pavin

Dans le cadre du marché 2018PA04, 1 seul groupement de candidats a répondu à l'appel d'offres concernant le lot n°3. C'est donc ce groupement, composé du bureau d'études ATHOS Environnement et de la Fédération de pêche du Puy-de-Dôme qui est retenu pour un montant final de 9 974 € TTC. Le nouveau plan de financement est donc le suivant :

Société	Offre de base (TTC)	Financement		
		AELB (60%)	CD63 (25%)	SMPNRVA (15%)
ATHOS Environnement et Fédération de pêche du Puy-de-Dôme	9 974,00 €	5 984,40 €	2 493,50 €	1 496,10 €



Etude en vue de la restauration du lac de la Crégut

Dans le cadre du marché 2018PA04, aucun candidat n'a répondu à cette offre. Elle devrait être relancée afin de permettre de nouvelles candidatures. Pour mémoire, l'enveloppe prévisionnelle était de 24 000 € TTC.



Etude d'aide à la décision pour la mise en conformité de 8 obstacles à la continuité écologique dans le Puy-de-Dôme

Dans le cadre du marché 2018PA05, 6 candidats ont répondu à l'appel d'offres. Après analyse des offres, c'est le bureau d'études HTV qui a été retenu pour un montant final de 20 280 € TTC. Le nouveau plan de financement, associé au tableau de classement des offres reçues, est donc le suivant :



Inventaire des zones humides du bassin versant de la Tialle

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-133-2018-005-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Dans le cadre du marché 2018PA06, 4 candidats ont répondu à l'appel d'offres. L'une d'entre elles a été jugée inacceptable car d'un montant nettement supérieur aux crédits alloués. Après analyse des autres offres, c'est le bureau d'études Alter Eco qui a été retenu pour un montant final de 6 000 € TTC. Le nouveau plan de financement, associé au tableau de classement des offres reçues, est donc le suivant :

Sociétés	Offre de base (TTC)	Critères d'attribution		TOTAL	Classt	Financement	
		Coût prestations	Valeur technique			AEAG (40%)	FEDER Région (60%)
		Note/4	Note/6				
ALTER ECO	6 000,00 €	4,00	4,50	8,50	1	2 400,00 €	3 600,00 €
APEX & Cart&Cie	8 175,00 €	2,94	5,25	8,19	2		
Oxalis SCOP SA	9 978,00 €	2,41	5,50	7,91	3		
	6 000,00 €	4					



Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

133

133.2018.006

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

Inventaire participatif et restauration des tourbières et ZH dégradées de l'Artense

RAPPORT

Le conservatoire d'Espaces naturels d'Auvergne porte un projet d'animation « inventaire participatif et restauration des tourbières et zones humides dégradées de l'Artense » suite à l'appel à projet des deux agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour Garonne sur la période 2018 2019.

Le CEN souhaite associer le syndicat mixte du parc des volcans d'Auvergne au projet dans la continuité de l'action d'animation et de mise en réseau des acteurs et des sites de tourbières de l'Artense et du Cézallier entrepris depuis fin 2015. Pour ce faire le CEN propose une convention qui a pour objet de définir les conditions de mutualisation des compétences et des moyens entre le CEN Auvergne et le SMPNRVA pour la mise en œuvre de l'inventaire des tourbières et zones humides dégradées de l'Artense, tel que précisé à l'article précédent.

Cette convention pose les modalités opérationnelles suivantes :

Le SMPNRVA, disposant d'un chargé de mission en la personne de Philippe BOICHUT, s'engage à apporter un appui technique au CEN Auvergne en contribuant à l'animation de l'inventaire participatif des tourbières et zones humides dégradées de l'Artense.

La mise en œuvre de cette action de façon conjointe suppose :

- Des échanges réguliers entre les équipes du SMPNRVA et du CEN Auvergne : le chargé de mission du SMPNRVA sera amené à travailler régulièrement avec les salariés du CEN Auvergne travaillant sur ce projet, Lucie LE CORGUILLE et Vincent LEGE.
- Le nombre de jours travaillés pour le SMPNRVA est fixé à 26 jours. Un calendrier indicatif sera déterminé entre les 2 structures et pourra être adapté en tant que de besoin en accord entre les deux parties.
- Un échange réciproque des documents produits. Le SMPNRVA transmettra dans les temps impartis au projet les éléments qu'il aura produit. Le CEN Auvergne transmettra en retour la vision d'ensemble du projet.

Les modalités financières pour cette mise à disposition sont :

La prise en charge du temps de travail du chargé de mission du SMPNRVA, lié à la réalisation de l'ensemble des actions décrites ci-dessus, estimé à 26 jours soit un coût total (salaire brut + charges patronales) prévisionnel de 4278,30 € (coût journalier: 164,55 €/j).

- les frais de mission engagés par le SMPNRVA pour la réalisation des actions décrites ci-dessus ; cette prise en charge sera réalisée sur justificatifs de mission et sur la base des barèmes en vigueur au SMPNRVA, pour un montant maximum de 740,14 euros TTC.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-133-2018-006-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

La répartition est de 20 jours en 2018 et 6 jours en 2019.
Soit un total pour l'ensemble de la mission courant sur deux années de 5 182,99 €.
L'opération devant être soldée au plus tard le 31 mars 2019.
Vous trouverez en annexe la note technique.



Il vous est proposé d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les documents afférents.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président signer les documents afférents.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

133.2018.007 Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense - Proposition d'avenant à la convention d'entente intercommunautaire pour la mutualisation d'actions

RAPPORT

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense », la convention C133.2016.005 a fixé les engagements du syndicat mixte du Parc des Volcans pour l'animation générale et la participation des communes, communautés de communes et syndicat concernés et compétents pour le financement des actions mutualisées.

Trois évolutions postérieures à la rédaction de cette convention nécessitent la mise en œuvre d'un avenant pour les entériner :

- Le **transfert automatique et obligatoire de la compétence** Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (**GEMAPI**) aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2018,
- La **participation financière** des communautés de communes Pays Gentiane et Hautes terres communauté dans **l'étude de gouvernance du grand cycle de l'eau** sur le territoire du Contrat Sources de la Dordogne Sancy Artense et du bassin de la Rhue,
- L'ajustement des **prévisions budgétaires relatives à l'animation générale** du Contrat territorial par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018.

L'article 1 indique que, suivant le principe de représentation substitution, la communauté de communes Massif du Sancy est désormais maître d'ouvrage des actions sur lesquelles ses communes s'étaient précédemment engagées. Elle participe désormais, au financement de l'animation générale du Contrat territorial (40% de l'autofinancement du syndicat mixte du Parc des Volcans selon la clé de répartition définie en comité de pilotage) et de l'étude de gouvernance.

L'article 2 indique que, les communautés de communes Pays Gentiane et Hautes terres communauté, territorialement concernées par l'étude de gouvernance s'impliquent financièrement dans cette étude en prenant en charge une partie de l'autofinancement du syndicat mixte du Parc des Volcans. Ces deux communautés de communes qui n'étaient pas concernées par le périmètre du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense n'étaient donc pas impliquées dans la convention initiale.

L'article 3 décline les budgets prévisionnels pour les communautés de communes au titre de leur participation au financement de l'animation générale et de l'étude de gouvernance pour 2018.

Ce projet d'avenant a été transmis à l'ensemble des communautés de communes concernées pour discussion et validation au sein de leur conseil communautaire.



Il vous est proposé de valider le contenu de cet avenant et d'autoriser le Président à le signer et à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-133-2018-007-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

133

133.2018.009

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

Réseau des lacs et tourbières du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : candidature RAMSAR

RAPPORT

Le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est situé en tête des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne. Il abrite 4 150 km de cours d'eau de première catégorie et de **nombreux lacs naturels** (70% des lacs naturels du bassin Loire Bretagne), **tourbières, zones humides, sources**. En particulier, le Cézallier et de l'Artense englobe 124 complexes tourbeux (et 178 tourbières). Cet ensemble de lacs naturels et tourbières, connectés au réseau hydrographique, constitue des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques diffus à préserver dans le SRCE Auvergne.

Depuis 2015, le SMPNRVA anime un réseau d'acteurs autour des tourbières du Cézallier et de l'Artense. La question « comment prendre en compte la vie quotidienne des habitants du Cézallier et de l'Artense pour la conservation des tourbières et des sagnes ? » structure la démarche participative animée par le Syndicat mixte du Parc. Les habitants, propriétaires, gestionnaires, élus, trouvent ici des espaces d'échanges et de débats autour de leurs vécus, leurs ressentis, leurs besoins, leurs contraintes ou leurs richesses liées aux tourbières. Ils expriment l'idée que ces milieux naturels d'exception participent bien à l'identité paysagère locale et constituent un patrimoine commun.

ET SI DEMAIN LES LACS ET TOURBIERES DE L'ARTENSE ET DU CEZALLIER, ET PLUS LARGEMENT DU PARC DES VOLCANS, ETAIENT RECONNUES AU PLAN INTERNATIONAL ?

Depuis 2 ans, en lien avec la volonté des acteurs d'acteurs autour des tourbières du Cézallier et de l'Artense, le SMPNRVA participe au séminaire national des sites Ramsar, organisé par l'association RAMSAR France (Cf. documents joints). La **convention internationale** a été signée dans la ville iranienne **de Ramsar** le 2 février 1971, elle a pour mission « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ». Les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus divers et les plus productifs. Elles fournissent des services essentiels et toute notre eau douce. Toutefois, elles continuent d'être dégradées et transformées pour d'autres usages. La **Convention a adopté une large définition des zones humides comprenant tous les lacs et cours d'eau, les aquifères souterrains, les marécages et marais, les prairies humides, les tourbières**, les oasis, les estuaires, les deltas et étendues intertidales, les mangroves et autres zones côtières, les récifs coralliens et tous les sites artificiels tels que les étangs de pisciculture, les rizières, les retenues et les marais salés.

La France a ratifié ce traité en 1986. Elle s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire au travers des « trois piliers » de la Convention :

- œuvrer pour l'utilisation rationnelle de toutes leurs zones humides;

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-133-2018-009-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- inscrire des zones humides appropriées sur **la Liste des zones humides d'importance internationale (la « Liste de Ramsar »)** et à assurer leur bonne gestion;
- coopérer au plan international dans les zones humides transfrontières, les systèmes de zones humides partagés et pour les espèces partagées.

A ce jour (février 2018), **48 sites Ramsar** s'étendent sur une superficie de plus de 3,6 millions d'hectares, en métropole et en outre-mer français. **La très grande majorité des sites Ramsar français ont été créés sur des aires déjà protégées en totalité ou en partie par d'autres statuts (Parc naturel régional, réserve de chasse, sites du Conservatoire du littoral, sites Natura 2000, etc.)** ou disposant d'une gestion intégrée. Les actions de conservation et de gestion développées sur ces aires protégées servent à maintenir les caractéristiques écologiques des sites Ramsar.

La convention de Ramsar n'impose aucune réglementation supplémentaire, il s'agit d'une reconnaissance internationale (label) qui valorise un patrimoine commun d'exception source d'identité paysagère locale comme le sont l'extraordinaire densité de lacs naturels et de tourbières du territoire du Parc.

L'association RAMSAR ainsi que l'état des lieux du réseau français des sites RAMSAR sont présentés en annexe.



Il vous est proposé de :

- > **réunir et organiser l'ensemble des éléments relatifs aux tourbières et lacs naturels du territoire, à leur gestion et à leur préservation afin de construire une candidature à la labellisation des sites RAMSAR français,**
- > **autoriser le Président à signer les documents afférents,**
- > **désigner le Président ou un élu référent du bureau du Parc pour suivre et porter cette candidature.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer les documents afférents et désigne Mme MANSANA Jocelyne comme élue référente pour suivre et porter cette candidature.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-133-2018-009-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

133.2018.010

Animation d'un réseau d'acteurs autour de la fonctionnalité des tourbières du Cézallier et de l'Artense – Modification du plan de financement

RAPPORT

Ce projet d'animation d'un réseau d'acteurs autour de la fonctionnalité des tourbières du Cézallier et de l'Artense a fait l'objet d'un rapport validé par le bureau d'avril 2017. Il est inscrit dans le contrat pluri-annuel avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne 2016-2018 et répond à l'appel à projet permanent biodiversité « tourbières » du Massif central. Il a fait l'objet d'une note d'intention déposée à l'appel à initiatives pour la biodiversité de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Les compléments budgétaires prévus du projet étaient recherchés auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de sa politique de Réserve Naturelle Régionale, du Conseil départemental du Cantal dans le cadre de sa politique ENS et de la Fondation de France dans le cadre de son appel à projet « initiatives collectives pour l'environnement ». Le projet est également éligible au FEDER Massif Central. Un budget a été présenté et validé par le Bureau du 20 octobre 2017.

L'aide du FEDER Massif Central a été modifiée, ce qui a impacté l'autofinancement du Parc. Un nouveau plan de financement vous est donc présenté ci-dessous.

projet	Montant total en €	Aide AEAG		Aide AELB		FEDER MC		Autofinancement SMPNRVA	
		en €	%	en €	%	en €	%	en €	%
Animation des acteurs du réseau Tourbières Cézallier-Artense (ingénierie SMPNRVA)	63 326 €	9 870 €	16%	18 188 €	29%	35 076 €	55%	192 €	0%
Frais de communication, publication (prestations, conception, impression, internet)	7 640 €	1 213 €	16%	2 292 €	30%	4 135 €	54%		
Valorisation et synthèse données acquises sur diagnostics fonctionnels des Tourbières (prestation)	22 680 €	7 559 €	33%	6 804 €	30%	8 317 €	37%		
Diagnostics fonctionnels (prestations)	162 936 €	47 583 €	29%	56 616 €	35%	58 737 €	36%		
<i>sous total</i>	256 582 €	66 225 €	26%	83 900 €	33%	106 265 €	41%	192 €	0%
<i>Diagnostics fonctionnels CT Alagnon (prestations)</i>	19 412 €			11 647 €	60%	7 765 €	40%		
TOTAL en €	275 994 €	66 225 €	24%	95 547 €	35%	114 030 €	41%	192 €	0%



Il vous est donc proposé de valider ce nouveau plan de financement et d'autoriser le président à effectuer les différentes démarches administratives et financières correspondantes.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-133-2018-010-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le président à effectuer les différentes démarches administratives et financières correspondantes.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

18

TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE

187

PROF TOURISME & LOISIRS PN

187.2018.001

Convention de partenariat pour un espace Parc à Salers

RAPPORT

Monsieur Jean- Pierre LAGANE, propriétaire de la Maison de la Ronade, marquée « relais du Parc » depuis de nombreuses années et membre du comité de programmation Leader volcans d'Auvergne, nous propose, à titre gratuit, un local pour accueillir un espace d'information Parc et ainsi mieux faire connaître le territoire et les actions du syndicat mixte aux visiteurs de Salers.

Ce local est situé au rez-de-chaussée de la partie qu'il rénove, en plein centre de Salers, place Tyssandier d'Escous, à quelques mètres de l'Office de tourisme.

Il lui a été proposé que le Syndicat mixte du Parc mette à disposition des expositions temporaires, des panneaux d'interprétation des paysages, à l'image de ce qui existe actuellement à l'office de tourisme de Murat et prochainement dans la gare amont du téléphérique du Lioran, ainsi que de la documentation Parc. Les informations Parc qui seront disponibles dans cet espace devront être complémentaires de ce qui est déjà proposé au sein de l'office de tourisme de Salers.

Cet espace serait ouvert pendant la belle saison, en période de vacances scolaires principalement. Il devra fonctionner de façon complémentaire avec l'accueil de l'office de tourisme. Le syndicat mixte du Parc n'assurera pas d'accueil physique dans ce lieu, faute de moyens financiers suffisants. En revanche, un accompagnement technique pourra être proposé pour l'organisation de l'information ainsi que la formation du personnel accueillant qui sera recruté par le propriétaire.

Le projet de rénovation et de valorisation de ce bâti fait l'objet d'un dossier de demande de subvention Leader en cours d'examen. Le dernier comité de programmation Leader a demandé que soient précisées les conditions de partenariat entre le syndicat mixte du Parc et la SCI de la RONADE.

Une convention de partenariat à 3 ans, renouvelables, correspondant à la durée du mandat en cours du Président du syndicat mixte du Parc et validée par M. Lagane, représentant de la SCI de la Ronade, vous est donc proposée.



Il vous est proposé de valider la convention de partenariat entre la SCI de la RONADE et le Syndicat mixte du Parc pour la mise en place d'un espace d'information Parc à Salers dès 2018.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-187-2018-001-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 **TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE**

187 **PROF TOURISME & LOISIRS PN**

187.2018.002 Modification du plan de financements pour des outils d'appartenance et de sensibilisation au territoire Parc

RAPPORT

Depuis plusieurs années, le Syndicat mixte du Parc accompagne les entreprises touristiques, agricoles, artisanales et prestataires éducatifs dans des démarches valorisant leur engagement en faveur de la préservation et de la valorisation des ressources et spécificités du territoire PNRVA (marque Valeurs PNR, volet 2 de la Charte européenne du tourisme durable)

La plus-value de l'accompagnement du syndicat mixte du Parc repose sur la mise à disposition pour ces entreprises engagées d'outils et de formations pour les aider à progresser vers un développement durable (économiquement viable, socialement équitable et respectueux de l'environnement) de leur activité. Ces outils ont par ailleurs vocation à sensibiliser les clientèles qui séjournent dans ces établissements aux enjeux du développement touristique sur le territoire PNRVA.

Vous avez, le 3 avril 2017 approuvé le programme d'actions ainsi que son plan de financement prévisionnel. Pour mémoire, il s'agit de mettre en place :

Des outils d'aide à la gestion environnementale dans les entreprises :

- **Mise à jour le contenu des fiches de gestion environnementale et des mallettes de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie** réalisées en 2012

Des outils de communication de l'appartenance au Parc

- **Un kit de communication Parc** composé de textes, de différentes tailles et de photos permettant d'illustrer le propos.
- **Des enseignes « Point d'informations touristique du Parc » et de la vitrophanie** (silhouettes à coller sur les vitres) destinés à valoriser l'appartenance des Offices de tourisme au territoire Parc (bureaux de tourisme présents sur le territoire).

Un accompagnement des partenaires du Parc

- **2 journées d'information/sensibilisation** (1 dans la partie nord du territoire, l'autre dans le sud du territoire) à destination de nos partenaires (Offices de Tourisme, prestataires partenaires du Parc) au cours desquelles nous leur présenterons ces outils et les inviterons à les tester de manière ludique pour les engager à les utiliser ou à les conseiller à d'autres.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

De nouveaux outils de communication touristique

Un mini site internet « Osez les volcans d'Auvergne » et sa traduction en anglais, accessible depuis les smartphones et tablettes, dédié à renseigner les futurs visiteurs du territoire Parc de façon plus opérationnelle que ne le fait actuellement la page « je suis visiteur » du site www.parcdesvolcans.fr

Un accompagnement web coaching pour la mise en place et l'animation d'un compte Instagram et ainsi que la mobilisation de la communauté locale d'Instagrammers et de bloggeurs,

Certaines actions ont été d'ores et déjà lancées mais d'autres ont pris du retard du fait de l'absence de Marie FAUCHON LALUQUE jusqu'en septembre 2017, et de l'organisation des festivités liées aux 40 ans du Parc. Nous avons donc dû réactualiser certains devis d'une part, et, d'autre part nous aimerions faire réaliser **une vidéo courte de valorisation du territoire Parc à destination des visiteurs**. Cette vidéo pourra être diffusée sur nos outils de communication et également sur ceux de nos partenaires notamment les Offices de tourisme.

Cette vidéo de valorisation durerait environ 3 minutes et présenterait de belles images filmées en drone sur les 5 régions naturelles et aussi des activités - sans dialogue avec juste de la musique + éventuellement un teaser de 30 secondes.

Le budget prévisionnel lié à la réalisation de ces outils vous est présenté dans le tableau suivant :

Nature de la dépense	Prestation	Cout unitaire en € HT	Montant en € HT	Montant en € TTC	Montant En € HT éligible Leader *
Aide à la gestion environnementale dans les entreprises					
Mise à jour des Fiches de Gestion environnementale	Prestation (prestataire non soumis à TVA)		1300	1300	667,29
Mise à jour du contenu des 2 X 2 mallettes « économies d'eau » et « économies d'énergie »		730	1460	1460	749,42
Communication de l'appartenance au Parc					
Réalisation d'outils d'appartenance au Parc pour les Offices de tourisme : enseignes	Réalisation		1100	1320	564,63
Réalisation d'outils d'appartenance au parc pour les Offices de tourisme : vitrophanie	Impression		2233,33	2680	1146,37
Accompagnement des partenaires du Parc					
2 journées d'information/sensibilisation à l'utilisation des différents outils Parc	Prestation (prestataire non soumis à TVA)		1117,6	1117,6	573,66
Communication touristique					
Site mobile « Osez les volcans d'Auvergne »- (2017-2018)	Prestation		10250	12300	5261,33
Traduction du contenu du site « Osez les volcans »	Prestation		675	850	346,47
Web coaching pour accroître la lisibilité de la destination « Parc naturel régional des volcans d'Auvergne » sur le net	Prestation + frais d'organisation		4000	4800	2053,20
Vidéo courte de promotion du territoire Parc	Prestation		2880	3600	1478,30
TOTAL			25015,93	29427,6	12840,67

* Proratation territoriale 51,33% ⇔ 77 communes sur 150 du territoire PNRVA sont concernées par Leader

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-187-2018-002-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

=> Le montant éligible pour une demande de financement Leader pour cette opération est de 12840,67€ (51,33% du montant global HT) pour un montant global prévisionnel de l'opération de 25 015,93 € HT (29 427,60 € TTC).

Plan de financement prévisionnel pour demande de subvention Leader

Financeurs	%	Montants en €
		totaux
LEADER	80% montant HT de l'opération éligible Leader	10 272,53
autofin. SM PNRVA	20% montant HT de l'opération financée par Leader	2 568,14
TOTAL en € HT éligible à Leader	100% du montant HT de l'opération éligible à Leader	12 840,67

Le coût total de cette opération pour le SMPNRVA en 2018 s'élèvera à 19 155,06 € TTC.

➤➤➤ Il vous est proposé de modifier le plan de financement de cette opération et d'autoriser le Président à solliciter les crédits correspondants auprès des financeurs.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à solliciter les crédits correspondants auprès des financeurs.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

19 **REVITALISATION TERRITORIALE**
195 **PORTEURS DE PROJET**
195.2018.001 Animation Leader 2017

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été sélectionné pour porter une nouvelle génération de programme Leader. Le programme Leader Volcans d'Auvergne 2015-2020 a donc démarré dès le 8 juillet 2015, date de la notification de sélection du GAL.

Lors de la réunion du Bureau du 20 octobre 2017, vous aviez validé la répartition du temps de travail des agents dédiés au programme Leader ainsi qu'un plan de financement prévisionnel de l'animation/gestion Leader 2017. Ce dernier ayant subi quelques ajustements, avec notamment l'accord d'une subvention exceptionnelle de la Région de 10 000€, il est nécessaire de vous proposer un plan de financement corrigé.

→ **Budget et plan de financement du dossier de demande de subvention pour l'animation gestion Leader 2017 :**

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles	Montant Hors Taxes présenté
Annexe 2 : dépenses prévisionnelles sur devis intégralement affectées au projet (non proratisées)	852.50
Annexe 2 : dépenses prévisionnelles sur devis partiellement affectées au projet (proratisées)	7 129.09
Annexe 3 : frais salariaux liés à l'opération (coûts salariaux chargés) et frais de structure (coûts indirects liés à l'opération)	95 180.73
Annexe 4 : autres frais supportés par le demandeur en lien avec le projet (déplacement, hébergement, restauration...)	5 126.00
Total HT des dépenses prévisionnelles affectées au projet	108 288.32

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-195-2018-001-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Financements	Montants
Région	10 000.00
FEADER (Leader)	86 630.65
Autofinancement PNRVA	11 657.67
TOTAL DES RESSOURCES PREVISIONNELLES DU PROJET	108288.32

➤➤ Il vous est proposé de valider le budget et le plan de financement proposés.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

OUTILS TRANSVERSAUX

300

CHARTRE ET PROGRAMME D' ACTIONS DU SMPNRVA

300.2018.001 Avenant 2018 à la convention avec Clermont Auvergne Métropole

RAPPORT

La convention cadre « agglomération porte » entre Clermont Auvergne Métropole communauté et le Syndicat mixte du Parc, a été adoptée par le Conseil Communautaire de Clermont le 2 novembre 2016, et le Bureau du Parc le 30 septembre 2016. Cette convention dite « cadre » fixe les enjeux et les principaux axes de travail du partenariat entre les deux structures. Elle a été conclue pour une période maximale de trois ans. L'objet de cette délibération consiste à fixer le contenu de l'avenant 2018. Cette année une diminution de 10% a été appliquée par rapport au montant habituel de 60 000 euros afin de tenir compte des contraintes budgétaires pesant sur la métropole.

L'avenant, ci-annexé, a pour objet de préciser le contenu et le budget des actions concrètes qui seront menées pour l'année 2018 dans le respect des axes de partenariat définis dans la convention « cadre » :

- **Action 1 : Gestion de la fréquentation in situ et conciliation d'usages**

Contribution à la cellule de suivi de terrain mise en place au sein des services du Parc dans le cadre de la candidature de la Chaîne des Puys/Faille de Limagne sur la liste du Patrimoine Mondial, candidature représentée en juillet 2018.

L'enveloppe financière venant de Clermont-Auvergne Métropole est envisagée à hauteur de **15 000€ (attribués à la Cellule Chaîne des Puys/faille de Limagne, budget annexe)**.

- **Action 2 : Echanges pédagogiques « Métropolitains en herbe »**

Echanges pédagogiques entre les enfants issus de 18 classes primaires et collèges situées en milieu urbain et rural au cœur de la chaîne des Puys.

L'enveloppe financière venant de Clermont Auvergne Métropole est envisagée à hauteur de **14 500 €**.

- **Action 3 : Mobilité/ Ingénierie**

Dans le cadre de l'appel à projets TEAMM (étude action sur les mobilités en zone de montagne) copiloté avec le CGET, le syndicat mixte poursuit et amplifie des actions d'animation territoriale et de communication dans l'objectif de la mise en service d'une ligne de covoiturage dynamique entre Rochefort Montagne et l'agglomération clermontoise dès l'automne 2018.

L'enveloppe financière venant de Clermont Auvergne Métropole est envisagée à hauteur de **12 000 €**.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- Action 4 : Observatoire de la biodiversité

Etude de préfiguration relative à la mise en place d'un observatoire de la biodiversité dans le cadre de la candidature de la Chaîne des Puys-Faille de Limagne au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. L'enveloppe financière venant de Clermont Auvergne Métropole est envisagée à hauteur de **12 500 €**.

➡ Il est proposé au Bureau :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention cadre « agglomération porte », précisant les actions qui seront menées sur l'année 2018 et représentant un budget total de **54 000 €**,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant avec Clermont Auvergne Métropole.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer l'avenant avec Clermont Auvergne Métropole.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

OUTILS TRANSVERSAUX

304

STRATEGIE MARQUE PARC

304.2018.001 Suivi de la marque Valeurs Parc « Pierres Volcaniques » Diminution durée d'engagement pour Fusion de Lave

RAPPORT

Philippe LeBouteiller, céramiste qui réalise l'émaillage de ses créations à base de poudre de la lave, a obtenu la marque Valeurs Parc « pierres volcaniques » en octobre 2017. Son atelier « Fusion de Lave » est situé à Volvic.

Philippe LeBouteiller souhaite prendre sa retraite dans 3 ans et a demandé à ce que son engagement dans la marque ainsi que le montant de la cotisation soient ajustés sur la base de ce facteur temps. Il souhaite ainsi s'engager pour une durée de 3 ans au lieu de 5 ans et payer une cotisation de 150 € au lieu de 250 € (montant de la cotisation marque : 50 € par an).

➤➤➤ **Il vous est proposé de donner un avis favorable à la demande de Monsieur Philippe LeBouteiller et de lui faire signer une nouvelle Convention d'Utilisation qui précise la durée de 3 ans d'engagement.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à faire signer une nouvelle Convention d'Utilisation qui précise la durée de 3 ans d'engagement.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-304-2018-001-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

OUTILS TRANSVERSAUX

304

STRATEGIE MARQUE PARC

304.2018.002 Suivi de la marque Valeurs Parc « Pierres Volcaniques » Audit d'attribution « Association Prolave »

RAPPORT

Nom de l'association auditée : Prolave
Adresse : Place de la Grande Fontaine, VOLVIC

Date d'audit : 29 mars 2018

Nom de l'auditrice : Andréa CASSAGNES

L'association en bref

L'Association Prolave est née en 1994 afin de promouvoir les matériaux pierres volcaniques et les savoir-faire qui y sont liés.

L'association compte aujourd'hui 12 professionnels de la pierre : émailleurs, tailleurs, sculpteurs et graveurs qui sont tous des entreprises unipersonnelles situées sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne ou dans sa proximité immédiate (départements limitrophes). Le président de l'Association, Yves Connier est sculpteur de pierre. L'Association possède une Charte d'Adhésion qui est surtout liée au niveau attendu pour les créations : Prolave est une association d'artisanat d'art. Un artisan d'art est un professionnel dont le métier nécessite la maîtrise d'un savoir-faire, de techniques et d'outils traditionnels mais aussi innovants dans le but de créer, transformer, restaurer ou conserver, seul ou en équipe sous sa responsabilité, des objets d'art, utilitaires et décoratifs produits en pièce unique ou en petite série.

Historiquement, Prolave participait à l'organisation de la fête de la Pierre à Volvic « Festilave ».

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Résultats de l'audit

Respect des exigences obligatoires : En totalité

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	<ul style="list-style-type: none">- Implication dans les réseaux d'artisanat du territoire- Evènements de découverte organisés régulièrement- Transmission du savoir-faire	<ul style="list-style-type: none">-Lieu d'exposition vitrine des matériaux locaux et savoir-faire-Participation à l'économie locale : matériaux locaux et vente des créations sur le territoire-Bonnes relations avec les acteurs locaux : mairie et associations-Volonté de participer aux échanges du réseau des bénéficiaires de la marque	<ul style="list-style-type: none">- Très peu de déchets et production de déchets naturels (la pierre)- Sensibilité à la réduction des consommations en énergies
Points sensibles	-Pas d'interventions avec les scolaires		
Points de progrès			

La Maison de l'artisanat à Volvic, où exposent les artistes de Prolave



➤➤➤ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'entreprise dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-304-2018-002-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

304

304.2018.003

OUTILS TRANSVERSAUX

STRATEGIE MARQUE PARC

Suivi de la marque Valeurs Parc « Fromages et produits laitiers » Audit d'attribution « Lycée agricole de Rochefort-Montagne »

RAPPORT

Nom de l'exploitation auditée : **Exploitation agricole du lycée agricole de Rochefort-Montagne**

Adresse : Le Marchédial, 63210 Rochefort Montagne

Date d'audit : 22 mars 2018

Nom de l'auditrice : Andréa CASSAGNES

L'exploitation en bref

L'exploitation agricole du lycée de Rochefort-Montagne est à la fois :

- **Un lieu de production** avec des facteurs de production (foncier, main d'œuvre, bâtiments, matériels) qui dégagent des résultats techniques, économiques et financiers.
- **Un lieu de formation et d'apprentissage** pour les élèves, adapté et intégré aux structures et au projet pédagogique de l'établissement.
- **Un lieu d'expérimentations et de diffusion de références technico-économiques** pour les agriculteurs et les partenaires professionnels.
- **Un lieu d'observation et de sensibilisation**. L'établissement ouvre ses portes aux élèves de tous niveaux pour les confronter aux techniques de la production animale et de la transformation fromagère dans nos zones de montagne.

L'exploitation possède un troupeau bovin et un troupeau ovin. Cédric BOUSSOUF, directeur de l'exploitation, souhaite obtenir la marque Valeurs Parc « fromages et produits laitiers » pour la Fourme fermière de Rochefort-Montagne et les yaourts. La transformation fromagère est réalisée ponctuellement au cours de l'année au cours d'ateliers pendant lesquels les élèves s'intéressent aux possibilités de valorisation du lait.

La partie bovine de l'exploitation compte 37 vaches laitières de race Primholstein et quelques Abondances. Les surfaces dédiées à la production sont situées principalement sur le site du Marchédial (57 ha). Une dizaine d'hectares de prairies sont également fauchés à Prades (site ovins) et sont utilisés pour l'alimentation des vaches.

L'exploitation est labellisée agriculture biologique.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-304-2018-003-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Résultats de l'audit

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% pts	% mini
Lien au territoire	Les animaux et leur alimentation	19	8	12	71	50
	La fabrication des produits	12	9	11		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale : une filière locale	7	3	6		
	Connaissance du territoire et la structure PNR	11	2	6		
	TOTAL VALEUR	49	22	35		
Environnement préservé et valorisé	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturales	12	5	9	79	50
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	22	9	15		
	Pratiques responsables	21	8	19		
	Intégration et entretien des bâtiments	12	4	10		
	TOTAL VALEUR	67	26	53		
Dimension humaine	Conduite d'élevage : respect du bien-être animal	24	10	20	78	50
	Un agriculteur qui produit et qui partage	16	7	11		
	TOTAL VALEUR	40	17	31		

Synthèse et marges de progrès

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	-Animaux très dociles -Troupeau en bonne santé. Recours à des traitements homéopathiques, prévention naturelle des maladies. - Accueil convivial qui informe et sensibilise	-Très bonne connaissance des spécificités patrimoniales du Parc -Très bonnes connaissances du fonctionnement et des missions du Syndicat mixte du Parc	-Système d'élevage qui favorise les prairies permanentes et la biodiversité en général -Fortes préoccupations environnementales -Bilan carbone de l'activité en cours de réalisation
Points sensibles	-Aménagements à réaliser afin d'améliorer l'ambiance du bâtiment d'élevage -Structure ne permet pas d'accueillir des personnes en situation de handicap physique	-Majorité du troupeau composé de Primholstein et quelques Abondances - Fournisseur d'aliment basé à St Etienne	-Faible capacité de stockage du lisier -Epanchage du lisier parfois sur des zones proches de sources -Pas de système d'économie ou de récupération d'eau -Intégration paysagère d'un bâtiment assez faible
Points de progrès	-Affichage des agréments (AB) -Projets d'aménagement du bâtiment pour améliorer conditions d'élevage (luminosité, brosse)	- Volonté de favoriser les races rustiques : projet d'augmenter le cheptel en Abondances	-Projet d'augmenter la distance d'épandage par rapport aux sources -Réflexion sur des mesures d'économie ou de récupération d'eau



Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'exploitation dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-304-2018-003-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

304

304.2018.004

OUTILS TRANSVERSAUX STRATEGIE MARQUE PARC

Suivi de la marque Valeurs Parc « Viande Salers »
Audit d'attribution « GAEC les Salers de Grommière »

RAPPORT

Nom de l'exploitation auditée : **GAEC Les Salers de Grommière**

Adresse : 15 170 PEYRUSSE

Date d'audit : 23 mars 2018

Nom de l'auditrice : Andréa CASSAGNES

L'exploitation en bref

Fannie BRARD et Pierre SALLES sont les deux associés du GAEC Les Salers de Grommière situé à Peyrusse dans le Cantal. Pierre est installé sur l'exploitation familiale depuis 2003 et Fannie l'a rejoint pour créer le GAEC en 2018. Les deux éleveurs s'occupent d'un troupeau de 60 vaches mères, une partie étant conduite en race pure Salers pour la vente directe et l'autre partie en croisement Charolais pour la vente aux marchands. Les animaux sont abattus et découpés à Neussargues puis Fannie assure la transformation à Aurillac : charcuterie et plats cuisinés. La viande en caissette et les produits transformés sont vendus sur les marchés dans le Cantal et le Puy-de-Dôme et peuvent également être récupérés à la ferme ou livrés. Fannie et Pierre ont 86 hectares dont des surfaces d'estives sur lesquelles pâturent les couples pendant la saison estivale. Les deux éleveurs sont particulièrement attachés à ces surfaces.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-304-2018-004-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Les Salers de Fannie et Pierre sur l'estive



Le stand de marché de Fannie et Pierre



Plats cuisinés : Bœuf bourguignon à l'ancienne et bolognaise



Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Résultats de l'audit

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% pts	% mini
Lien au territoire	Valorisation des ressources locales : races, alimentation	21	9	12	64%	50%
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale	15	7	11		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR	11	4	7		
	TOTAL VALEUR	47	20	30		
Environnement préservé et valorisé	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturales	12	4	11	63%	50%
	Gestion des effluents / énergie	22	3	12		
	Préservation de l'environnement : pratiques responsables	21	3	11		
	L'intégration et l'entretien des bâtiments	12	3	8		
	TOTAL VALEUR	67	13	42		
Dimension humaine	Conduite d'élevage : respect du bien-être animal	18	6	13	62%	50%
	Un agriculteur qui produit et partage	16	5	9		
	Accueil sur le lieu d'exploitation	16	5	9		
	TOTAL VALEUR	50	16	31		

Synthèse et marge de progrès

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	- Animaux très dociles - Bonne santé - Bâtiment bien ventilé et assez lumineux - Volonté d'accueillir du public sur l'exploitation (notamment personnes en situation de handicap et/ ou scolaire)	- Transhumance sur le territoire du Parc - Fourrages secs favorisés : foin et enrubannage sec en cas de mauvaise météo - Engraissement au foin et à l'herbe - Volonté d'avoir un troupeau Salers et Aubrac	- 100% prairies permanentes - Attachement aux surfaces d'estives - Attention portée aux pratiques de pâturage - Ruches
Points sensibles	- Stabulation entravée pendant l'hiver, ne permettant pas aux bêtes d'être propres à tout moment	- Autonomie fourragère ~ 80% - Mise à l'hiverne des génisses car bâtiments trop petits - Utilisation d'ingrédient hors territoire Parc dans les plats cuisinés (à minima)	- Gestion des énergies : pas de système d'économie d'énergie ou de récupération d'eau
Points de progrès	- Réflexion sur accueil ponctuel de groupes	- Connaissances sur le territoire du Parc et les missions du Syndicat mixte	- Réflexions sur la mise en place de systèmes de récupération d'eau ou d'économie d'énergie



Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'exploitation dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-304-2018-004-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2018.008 Revalorisation indiciaire d'un agent non-titulaire en CDI

RAPPORT

Monsieur Antony PORTE, Garde Nature Chaîne des Puys, est actuellement en CDI depuis le 1^{er} Mai 2015.

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels qui fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans des non titulaires.

La technicité et le savoir-faire de cet agent sur son poste est apprécié tant par les élus que par les partenaires et collègues avec lesquels il est amené à travailler. D'autre part, il fait preuve d'une grande disponibilité et d'implication dans les différentes actions qu'il doit mener au sein de la cellule Chaîne des Puys, et de solidarité avec l'équipe Gardes Nature.

Les agents contractuels doivent également pouvoir bénéficier d'une évolution de carrière.



Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de Monsieur PORTE afin de réévaluer son salaire sur la base de l'Indice Brut 374 et ce à compter du 1^{er} mai 2018 (ancien indice : 356).

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer un avenant au contrat de Monsieur PORTE afin de réévaluer son salaire sur la base de l'Indice Brut 374 et ce à compter du 1^{er} mai 2018 (ancien indice : 356).

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-401-2018-008-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2018.009 Ouverture d'un poste saisonnier pour un animateur

RAPPORT

Dans le cadre des activités de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle, la Maison de la Réserve ouvre ses portes chaque année en période estivale. Cet espace a pour vocation de faire découvrir le patrimoine naturel de la Réserve et plus largement du Cézallier, valoriser la gestion de la Réserve naturelle et sensibiliser les visiteurs à la préservation de l'environnement et des tourbières.

Pour appuyer le conservateur de la Réserve naturelle, il apparaît nécessaire de recruter un animateur nature sur une durée de 3 mois, pour les missions suivantes :

- assurer le fonctionnement courant de la Maison de la Réserve : installation de l'exposition, gestion du fond documentaire et promotionnel, mise en place de la boutique, gestion des stocks,
- assurer la promotion de la Maison de la Réserve : distribution de flyers, affichage, référencement, relations avec la presse,
- assurer la permanence estivale de l'exposition : accueil et information du public, animation de l'espace muséographique,
- assurer l'animation des visites guidées : conception d'animations pédagogiques, accueil des visiteurs, gestion de la billetterie, conduite des animations en extérieur,
- gérer la régie de recettes pour la billetterie et la boutique de la Réserve,
- contribuer aux activités diverses de la Réserve naturelle.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle.

Ce poste est financé par le Ministère de l'Ecologie sur le budget des Réserves naturelles.

➤➤➤ **Il vous est proposé de créer un poste d'animateur contractuel à la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle pour une période de 3 mois, à partir de juin 2018 sur la base de l'indice brut 347 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-401-2018-009-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2018.010 Prestation de surveillance pour le lac Servières/Saison 2018

RAPPORT

Dans le cadre de sa convention cadre de partenariat avec la manufacture Michelin pour le site du Lac Servières, signée le 21 juin 2006, le Parc des Volcans a mis en place un programme incluant la présence d'un garde-nature pendant la saison estivale, afin d'informer, de sensibiliser et de surveiller les visiteurs de ce site sensible, très fréquenté.

Pour mener à bien cette mission, deux possibilités s'offrent à nous :

- pour mettre en place une souplesse d'intervention, suivant les conditions climatiques qui déterminent les pics de fréquentation, il est proposé de s'orienter sur une commande avec une personne installée en libéral, sur un volume de journées d'interventions prédéfinies mais à adapter à l'évolution de la fréquentation, et faisant donc l'objet d'une facturation ;
- si aucun prestataire ne répond à cette offre, il sera procédé au recrutement d'un Garde-Nature saisonnier de 3 mois sur les mois de juin, juillet et août.

Cette action est actuellement financée à hauteur de 50% par la manufacture MICHELIN propriétaire du Lac et d'une partie de ses berges, et ne sera conduite que dans le cadre de ce financement.

En parallèle, la refonte de la convention cadre de partenariat liant les différentes parties et les actions en découlant devront être réfléchies du fait de la mise en œuvre de la loi GEMAPI pour 2018 (compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dévolue aux nouvelles communautés de communes), et un souhait de la manufacture Michelin de vendre le site.



Il vous est proposé, sous réserve de la garantie des financements :

- **de commander une prestation de garde nature, à hauteur de 155 € la journée et 77,50 € la demi-journée, pour une enveloppe maximum de 6 510 € soit 42 journées d'intervention.**
- **ou d'autoriser le Président à recruter un garde-nature sur la période estivale pour une durée de 3 mois sur la base de l'Indice Brut 347 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la surveillance du Lac Servières sur la période estivale 2018.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504

VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN

504.2018.002 Achat et vente des ouvrages « *A la découverte des Burons* » - *Ed La vache qui lit et « La femme oiseau, sur le chemin des contes et légendes d'Auvergne et d'ailleurs* » publié par Agnès Ginioux

RAPPORT

Les éditions La vache qui lit (15) ont réalisé un livre/jeunesse « **A la découverte des Burons** » écrit par Antonin Malroux et illustré par Daniel Brugès, deux spécialistes de la littérature Auvergnate.

Ce livre est une synthèse facilement accessible et bien illustrée pour comprendre l'importance des burons dans la vie économique et sociale du Cantal autrefois.

Un **joli album entre BD et documentaire** qui évoque la vie rude des vachers dans les estives aux alentours des années 1960.

Deux quiz proposent au jeune lecteur des morceaux de dessins à retrouver dans les pages du livre. Il est aussi invité à une journée-visite à la découverte des burons du Pays de Salers.

Un livre de terroir pour les jeunes à partir de 7 ans – 28 pages – couverture cartonnée

Prix de vente public : 12€ TTC sur lequel une remise de 30 % nous est accordée.

Nous avons été sollicité par Agnès Ginioux, conteuse et colporteuse au cœur du Cantal, ayant autoédité le livre «**La femme oiseau, sur le chemin des contes et légendes d'Auvergne et d'ailleurs**».

Comme son nom l'indique, ce recueil comporte des contes et légendes d'Auvergne, issus de la mémoire familiale, du monde ainsi que des contes et légendes des régions de France.

La préface intitulée «Dans le grenier de ma mémoire » fait référence aux veillées d'antan et l'importance de cette transmission de patrimoine orale.

Ces contes emmènent le lecteur à un voyage dans l'imaginaire des habitants du monde, mais aussi à la rencontre de cette parole partagée d'une génération à l'autre, avec sa symbolique et ses coutumes.

Nous souhaitons apporter un soutien en proposant ce livre dans nos points de vente.

Prix de vente public : 17 € TTC sur lequel une remise de 30 % nous est accordée.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente ces publications dans nos boutiques aux conditions précitées dans le rapport.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20180427-504-2018-002-DE Date de télétransmission : 04/05/2018 Date de réception préfecture : 04/05/2018

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à mettre en vente ces articles dans notre boutique aux conditions précitées dans le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

506

PROSPECTIVE GRAND MONTLOSIER

506.2018.001 Avenant à la convention pluriannuelle de pâturage SM PNRVA/EPLFPA
Rochefort Montagne

RAPPORT

Dans le cadre du partenariat qui nous lie au Lycée Agricole de Rochefort Montagne (EPLFPA), **un avenant à la convention pluriannuelle de pâturage** (signée le 15 Juillet 2014 entre l' EPLFPA et le SM PNRVA), est proposé afin de cadrer l'action concernant le troupeau mobile (gestion fine selon la sensibilité des sites), de définir les responsabilités mutuelles et la participation du Parc (financière, mise à disposition d'agents) à l'action troupeau mobile.

Dans ce dernier cadre, en contrepartie de la prestation effectuée par le (la) technicien(ne) berger(e), une somme de **5 000 €** sera versée par le SM PNRVA à l'EPLFPA.

Pour mémoire, ce poste saisonnier de Berger et Technicien agricole sur la Chaîne des Puys, va permettre de poursuivre l'action sur la mise à disposition d'un **troupeau mobile gardé** pour disposer **d'un outil de gestion de l'embroussaillage de certains secteurs et de leur réintégration dans les systèmes d'exploitation « classiques »** et d'apporter une **technicité agricole complémentaire pour accompagner la réflexion** entamée sur le secteur des Puys de la Vache et Lassolas en lien avec l'estive existante dans le secteur voisin (estive de Recoleine), et pour commencer une réflexion similaire sur les Puys de Jumes et Coquille.

Pendant 3 ans et jusqu'en 2017, ce poste était un poste saisonnier du Parc.



Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant 2018 à la convention pluriannuelle de pâturage du 15 Juillet 2014.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer l'avenant 2018 à la convention pluriannuelle de pâturage du 15 Juillet 2014.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180427-506-2018-001-DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 27 avril 2018 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir GISCARD D'ESTAING + 1 pouvoir FABRE).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

A

AVIS

A.2018.003 Avis du Syndicat mixte relatif à la Carte communale (CC) de Saint-Pierre-Roche

RAPPORT

La **commune de Saint-Pierre-Roche** a arrêté son projet de **Carte communale** par décision du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne publique associée, **dispose de deux mois à compter de la réception du projet** de Carte communale, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de Carte communale le 04 avril 2018 et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier ministre. La nouvelle **Charte 2013>2025** est entrée en vigueur le **19 juin 2013** par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.

Par délibération, le Conseil municipal de Saint-Pierre-Roche a approuvé la Charte 2013>2025 et adhéré au Syndicat mixte, concrétisant l'adhésion de la commune au périmètre du Parc.

Le projet de Carte communale de Saint-Pierre-Roche repose sur trois orientations générales définies dans le projet communal, à savoir :

- > Le soutien au développement démographique en recentrant le développement urbain sur le bourg et les villages importants.
- > Le développement du bassin d'emploi local et le renforcement de l'attractivité de la commune.
- > La préservation et la valorisation de l'environnement et des paysages.

Le projet de Carte communale prévoit une densification du tissu urbain existant du bourg-centre et des principaux villages, tout en limitant les constructions dans les hameaux. La commune souhaite réhabiliter le bâti existant pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux. La quasi-totalité du territoire communal est classée en zone non constructible, permettant de préserver les espaces agricoles et naturels.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan Parc prévoit par ailleurs **une mesure de maîtrise de l'urbanisation** sur le territoire de la commune : **un Espace de respiration** entre les bourgs de Massages et de Massagettes. Il s'agit sur ce secteur de limiter l'urbanisation linéaire entre les deux bourgs, de préserver les espaces agricoles et de conserver la lisibilité paysagère de chacun des bourgs.

Cet espace de respiration est préservé mais est situé à proximité immédiate du lieu-dit Piquat, qui fait l'objet d'une extension de la **zone artisanale** (zone « Cx »). Nous attirons votre attention sur le fait que ce projet favoriserait le développement d'une urbanisation linéaire en entrée de bourg, et présenterait des incidences négatives sur les paysages ouverts et agri-naturels.

Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc sous réserve d'une :

- réalisation des aménagements paysagers conformément aux principes joints au dossier de la Carte communale, dont l'objectif est de limiter l'impact des futures constructions sur les espaces ouverts au lieu-dit Piquat (p. 54 du Rapport de présentation).

➡➡➡ **Il vous est proposé de rendre un avis favorable sur le projet de Carte communale de Saint-Pierre-Roche.**

DELIBERATION

Le Bureau donne un avis favorable sur le projet de Carte communale de la Commune de Saint-Pierre-Roche.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le